

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 2239 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 2239 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 3 560 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments* ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter du 19 au 23 février 2018 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, le 12 mars 2018.

Le présent règlement entre en vigueur le 27 mars 2018 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 27 mars 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*